

Séance du lundi 27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre à 20H00, le conseil municipal de la commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Alain SAVOIE, Guy DEKERVEL, Isabelle MARÉCHAL, Thierry DAMBRIN, Arnaud BRICOUT, Ulrich CUVILLIER, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Claude RÉMY, Delphine STRUZIK, Émilien TAVERNIER

Étaient représentés : Isabelle DECREQUY qui donne pouvoir à Ulrich CUVILLIER, Jean-Philippe DE OLIVEIRA qui donne pouvoir à Julien MLYNARCZYK, François ESSIQUE qui donne pouvoir à Thierry DAMBRIN

Étaient absents excusés : Geneviève DUVAUCHELLE

Secrétaire de séance : Colette PETIT

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un expert juridique pour la réalisation d'une enquête administrative.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, d'ajouter ce point.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Participation de 15 € à la mutuelle

M. le maire informe les élus qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales ont l'obligation de participer au financement des contrats souscrits par les agents pour le risque santé (mutuelle). Le montant minimum de cette participation est de 15 € mensuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'instaurer la participation de 15 € mensuel au financement des contrats pour le risque santé et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Autorise le maire à signer tout document en découlant.

2. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent

M. le maire informe les élus que la convention de l'agent mis à disposition de la commune de Villers-Bretonneux arrive à échéance le 30/11/2025.

Il précise que celle-ci souhaite renouveler la convention pour un an du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026.

Le conseil municipal, après délibération, autorise, à l'unanimité, M. le maire, à signer la convention de renouvellement de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial avec la commune de Villers-Bretonneux.

3. Bilan d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS)

A la lecture du bilan d'activités de la communauté de communes du Val de Somme, quelques remarques sont formulées :

- M. Guy DEKERVEL demande où en sont les biodéchets, (page 16) la CCVS devant fournir des composteurs. M. le maire précise qu'un composteur a été installé derrière l'abri de bus mais que celui-ci a été rempli en 4 mois et n'est plus utilisable. La CCVS réfléchit à la possibilité de ramasser les composteurs toutes les semaines voire tous les 15 jours.
M. Guy DEKERVEL demande s'il y aura un composteur fourni à chaque habitant. M. le maire répond par la négative mais qu'il y a des efforts de tri à faire en général.
M. Arnaud BRICOUT intervient et souligne que le composteur ne coûte rien mais quel prix sera facturé pour cette nouvelle organisation. M. le maire précise que des réunions sont organisées par la CCVS pour étudier une nouvelle organisation avec plus de vigilance et plus d'explications.
- M. Guy DEKERVEL demande s'il y a des caméras lors du ramassage, M. le maire confirme et précise que pour l'instant ça marche bien et qu'il y a seulement 10% de mauvais trieurs pour Marcelcave. Un nouveau prestataire interviendra pour 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le bilan de la communauté de communes du Val de Somme 2024.

4. Eau : RAD SIEP 2024

- M. Thierry DAMBRIN demande pourquoi y a-t-il des tracés sur les trottoirs. M. le maire répond que le SIEP veut que tous les compteurs d'eau soient sur le domaine public pour un meilleur relevé.
- Un débat entre les conseillers s'installe sur la qualité de l'eau actuellement, conclu par M. Guy DEKERVEL qui confirme que l'eau est consommable actuellement pour MARCELCAVE et que l'on peut faire confiance à l'ARS.
- Mme Delphine STRUZIK propose un site pour connaître la qualité de l'eau : LYZO.
- M. le maire et Mme Isabelle MARECHAL précisent que la prochaine date de réunion du SIEP est le 17/11 prochain à 18h et que celle-ci est ouverte au public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le rapport annuel du service public de l'eau 2024 du SIEP du Santerre.

5. Participation intégrale du transport de la classe de neige

M. le maire informe le conseil municipal que la directrice de l'école, Mme Lossent, lui a remis le devis du transport Perdigeon (2 autocars de 57 places) pour aller en classe de neige du 04/01 au 09/01/2026. Celui-ci est d'un montant de 13 790 € TTC (TVA à 10%).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le maire à verser la somme de 13 790 € TTC à l'OCCE.

6. Spectacle de Noël

M. le maire informe le conseil municipal avoir reçu le devis du spectacle de Noël, d'une durée d'1h10, le 18 décembre prochain à 14h « Kid Campagnol & les Souris Vertes » au prix de 490€ TTC.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise, M. le maire, à signer le devis de 490€ TTC pour le spectacle de Noël des écoles.

7. Subvention aux associations

Mme Isabelle MARECHAL présente à nouveau la demande de subvention de 1 000 € de l'U.S.M. (football) qui a déjà été accordée en commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder, à l'unanimité, la subvention de 1 000 € à l'USM (football).

8. Recrutement d'un expert juridique pour la réalisation d'une enquête administrative

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder au recrutement ponctuel d'un expert juridique afin de réaliser une enquête administrative. La réalisation d'une enquête administrative fait suite à un signalement de harcèlement moral vécu par deux agents de la collectivité, à priori, par le maire et le personnel.

M. Claude REMY demande une suspension de séance pour débattre du sujet en huis clos.

Monsieur le maire informe de la reprise de la séance et propose :

- de l'autoriser à recruter un fonctionnaire de la fonction publique territoriale afin de réaliser une enquête administrative,
- d'inscrire le montant de la dépense correspondante au budget principal,
- que la durée maximale de cette activité accessoire soit évaluée lors de la réunion de cadrage,
- que l'agent soit rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 90€ brut. L'agent devra être nommé sur un grade de catégorie A, être diplômé, à minima, d'un MASTER en droit public spécialité gestion des collectivités, et avoir une expérience dans les domaines juridiques et dans la réalisation d'enquêtes administratives.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide :

- de recruter ponctuellement un fonctionnaire de la fonction publique territoriale afin de réaliser une enquête administrative,
- d'inscrire le montant de la dépense correspondante au budget principal,
- que la période de l'enquête administrative débutera à partir du xxxxx et s'achèvera le xxxxxx,
- que la durée maximale de l'enquête sera fixée lors de la réunion de cadrage en fonction du nombre de personnes à auditionner. La durée pourra être réévaluée en fonction des informations qui apparaissent durant les auditions (entendre des acteurs non prévus à la liste initiale, renoncer à des auditions si certaines sont impossibles en raison de congés par exemple...),
- que l'agent sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 90€ brut. Les frais de déplacement de l'agent seront remboursés sur présentation d'un état de frais. L'agent devra être nommé sur un grade de catégorie A, être diplômé, à minima, d'un MASTER en droit public spécialité gestion des collectivités et avoir une expérience dans les domaines susmentionnés.

9. Informations et questions diverses

- L'opération brioches a rapporté 954.10 €. Nous remercions Claude, Laurence, Charly, Francis, Patrick, Alain, Patricia, Thierry et Véronique de leur aide. Cette année, l'ADAPEI a fait une commande groupée auprès d'un fournisseur et remis aux collectivités les brioches pour la vente.
- La représentativité du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS) est et restera fixée à 2 délégués titulaires pour Marcelcave.
- Actuellement, il y a beaucoup de frelons sur la commune (environ 10 nids détruits à ce jour). Il est demandé d'être vigilant pour qu'un maximum soit détruit avant la fin du mois de novembre car après les futures reines hibernent et ressortiront au printemps pour construire de nouveaux nids.
Si un nid est dans votre jardin, dans vos arbres, il y a des sociétés pour intervenir (liste en mairie). La facture peut être remboursée par le Département à hauteur de 50% dans la limite de 80 €.
Si le nid est sur le domaine public, signalez-le et la commune fera intervenir les pompiers (caserne de Miraumont ou de Ham) pour destruction. A partir du printemps, il sera possible d'installer des pièges.
- Travaux école : la remise en fibre et en peinture de la classe de la Directrice sera terminée pour la rentrée.
- Mise en place du PPMS à l'école (alarmes, fermeture de porte, visiophone...) ; possibilité de demander une subvention.
- Rendez-vous ce jeudi avec le nouveau directeur des travaux pour la voirie, afin d'étudier la remise en état de certaines rues.
- La Communauté de Communes du Val de Somme aide à rénover votre logement, économie d'énergie, réhabilitation, autonomie, assainissement (voir flyer).
- Signalétique au cimetière à l'étude.
- Demande de remplacement des vélos de l'école qui ont environ 30 ans. Organiser des festivités pour les prendre en charge financièrement, comme cela a été fait en son temps.
- Les chemins communaux dans les lotissements sont difficiles d'accès (beaucoup d'herbes et de branches).
- Bourse aux jouets et layette à la salle des fêtes de Marcelcave le 23 novembre 2025 de 9h à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.